

Douce introduction de l'euro

Vu que l'argent est un sujet de conversation très prisé, un moyen de donner sens à la vie même, l'introduction de l'euro ne fait que des heureux et des heureuses. La Banque centrale européenne annonce ainsi une introduction sans accroches de l'euro. La vaste majorité des distributeurs de billets européens crachaient ainsi de l'euro dès les premières minutes de l'année 2002. Le soir du 1er janvier, 80 pour cent des distributeurs en Europe marchaient aux nouveaux billets. Les 100 pour cent étaient atteints dans quatre des douze pays concernés: l'Autriche, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg. Pour ailleurs, le taux de fréquentation des distributeurs de billets était, dans certains pays, jusqu'à quatre fois plus élevé qu'en moyenne pour un début d'année. Le souci majeur de la Banque centrale et des ministres des Finances est maintenant que les consommateurs et consommatrices évitent les paiements mixtes, c.-à-d. qu'ils/elles ne payent pas une partie en monnaie nationale et l'autre en euros. Il s'agit de s'habituer aux nouvelles pièces de monnaie. Voilà pourquoi la Banque centrale européenne invite à payer les montants exacts et à éviter l'utilisation des gros billets. Ah, la gueule du vendeur quand on lui tend un billet de 50 euros pour payer son journal ...

Armut in Luxemburg

Dass es auch in Luxemburg Menschen gibt, die mit einem Minimum an Einkommen ihr Dasein gestalten müssen, bestätigt die Armutsstudie 2001 der Caritas Europa: Rund elf Prozent aller Haushalte in Luxemburg leben in ärmlichen Verhältnissen, so die europaweite Erhebung, in der auch Luxemburg erfasst wurde. Besonders stark betroffen von Armut seien hierzulande Alleinerziehende und ihre Kinder sowie Arbeitslose. Ergebnis einer Sozialgesetzgebung, so die Verfasser, die sich noch immer am überholten "männlichen Ernährermode" orientiert, also davon ausgeht, dass Frauen allein über die Einkommen von Männern aus Vollzeitarbeit mitversichert werden. Fällt dieses Einkommen zum Beispiel aufgrund einer Scheidung oder Trennung weg, wird es für die Mütter finanziell oft sehr eng.

Allerdings: Die Armutsmessung der luxemburgischen Caritas-Studie orientiert sich an einer Armutsgrenze von 60 Prozent bei einem Haushaltseinkommen von rund 120.250 LUF pro Monat. Das erklärt, warum sich im Großherzogtum - trotz seines relativen Reichtums und der niedrigen Arbeitslosigkeit - vergleichsweise viele Einkommensarme befinden. Legt man die in OECD- und anderen Armutsstudien übliche 50-Prozent-Armutsgrenze an, liegt der Anteil der Armen an der Gesamtbevölkerung bei rund sechs Prozent.

Devenir bénévole

L'Aidsberodung Croix-Rouge organise un cycle gratuit de quatre cours d'introduction au bénévolat. Ces cours s'adressent bien aux bénévoles actifs à l'Aidsberodung et à l'a.s.b.l. Stop Aids Now, mais surtout aux personnes qui désirent s'engager dans l'accompagnement et le soutien des personnes vivant avec le HIV ou dans la prévention du sida. A raison d'une séance hebdomadaire de 18.30 à 21 heures, chaque soirée sera consacrée à un thème spécifique. Le 16 janvier: "Langage et Sida", historique et présentation des associations organisatrices. Le 23 janvier: "Prévention", exposition au risque, safer sex, autres maladies sexuellement transmissibles, contraception, test de dépistage. Le 30 janvier: "Vivre avec", la vie quotidienne avec le HIV, les thérapies, les aspects psychologiques, les répercussions sociales. Le 6 février: "Le travail des bénévoles", l'accompagnement, prendre soin de quelqu'un, prendre soin de soi-même, le travail de prévention, actions sur le terrain. Ainsi que: bilan, perspectives, discussion, cocktail de clôture. Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, téléphonez au 40 62 51, numéro de l'Aidsberodung.

POLITIQUE CULTURELLE

Silence, on distribue!

Quelles perspectives pour la politique culturelle, après une année dominée par les grands projets et les controverses autour de "Lady Rosa"?

(roga) - L'actualité culturelle de l'année 2001 a été dominée par des combats d'arrière-garde idéologiques autour d'une statue dorée et par des montants faramineux en LUF et en Euro pour des chantiers pharaoniques interminables. Et les forces vives dans tout cela?

Le silence des agneaux

Contrairement aux différentes associations professionnelles dans les domaines social ou scolaire, les protagonistes du terrain culturel sont plutôt démunis de lobby. Il n'est donc pas surprenant que la discussion publique ne touche que très peu les activités culturelles proprement dites.

Curieuse contradiction entre ce silence des agneaux culturels sur la place publique et les manifestations émotionnées de

mécontentement que l'on entend au comptoir des "cafés du théâtre". Le silence des démunis de la manne culturelle serait-il acheté par quelques miettes par-ci, quelques prix culturels ou subsides modiques par-là?

Il est par ailleurs très difficile de distinguer devant le "mur des lamentations" les sentiments de rancune fondée d'un esprit râleur presque automatique. Il faut bien se rendre à l'évidence que des fois une certaine assiduité à l'égard de la nomenclature du bunker de la Montée de la Pétrusse n'est pas inutile. "Backline" semble avoir eu gain de cause avec ses vues plus élaborées sur la future "Rockhal", quitte à ce qu'on sera curieux de connaître la suite de ce dossier interminable.

Façadisme culturel

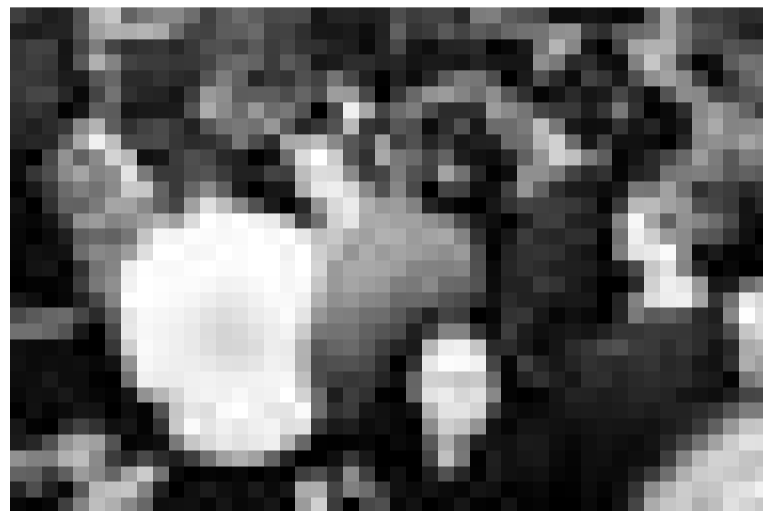
On a un peu l'impression que dans notre pays de cocagne, la culture intéresse bien plus comme résultat comptabilisable que dans sa dimension de processus créatif. Or, le ministère de la culture s'est toujours déclaré demandeur pour une politique de subsidiarité et de conventionnement plus cohérente et plus transparente. Mais peut-on vraiment déceler quelque stratégie dans la promotion culturelle ou se limite-t-elle au clientélisme le plus cru?

Pour la troisième fois de suite, les Verts avaient déposé, lors des débats annuels sur le budget de l'Etat, une motion invitant le gouvernement à élaborer,

dans la foulée des tribulations dites "de dysfonctionnement", des modalités plus précises et plus cohérentes pour le (co-)financement public d'activités socioculturelles. En décembre 1999, cette motion avait été votée à l'unanimité de la Chambre pour être refusée l'année d'après, sous la même forme, par le ministre du budget. O surprise, dans le troisième essai, la motion vient d'être acceptée une nouvelle fois. Est-ce que cette volte-face signifie que l'on pourra s'attendre à plus de transparence et d'esprit d'équité dans la politique du financement public des activités socioculturelles de la société civile et des forces vives artistiques? Financement qui, rappelons-le, vient d'aboutir au taux ridicule de 6,9 pour cent du budget culturel.

Le cas récent de la "Kulturfabrik" est un exemple révélateur de la nécessité d'une plus grande générosité encadrée par un catalogue de critères plus strict. Tirailée entre les fières ambitions nourries par les attentes du public et des sponsors d'une part et la réserve financière modeste de l'autre, une petite institution culturelle risque de sombrer dans l'insolvabilité ou dans le chaos si le bon équilibre entre les missions culturelles et un budget tant soit peu correct n'est pas assuré.

Aussi longtemps que les critères de subventionnement et de conventionnement à moyen terme ne sont pas clairs, l'activité principale des forces vives culturelles consistera à courtiser les financiers publics et à se disputer les miettes du mécénat privé. L'Etat préfère-t-il les artistes-mendiants aux forces vives incommodes? La question reste posée.



Hier la "Bronx", demain la "Rockhal"?

GARDIENNAGE

Surveiller la surveillance

Après les hold-up des dernières années, le gouvernement a retravaillé la loi sur le gardiennage. Le parlement, cependant, a détecté des lacunes.

(rw) - En novembre dernier, une courte note dans la presse mentionnait qu'une camionnette de la poste avait été cambriolée, l'agent conduisant le véhicule ayant même été passagèrement kidnappé. Fait divers qui coïncidait avec la tâche que la commission juridique du parlement venait tout juste d'entamer. Comment les services publics organisent-ils leurs transports de fonds, voilà une des questions qu'elle a soulevées en se penchant sur le projet de loi relatif aux activités privées de gardiennage et de surveillance.

Et les body-guard?

Surtout suite aux hold-up extrêmement violents des dernières années, la législation existante a été jugée déficiente. Si le projet propose bien des conditions plus détaillées et plus strictes pour l'octroi d'une autorisation de l'exercice du gardiennage de biens et de valeurs, l'analyse du nouveau texte proposé a révélé que le gouvernement n'a fait son travail que dans un domaine très limité. Comme son titre l'indique, le projet de loi vise uniquement le gardiennage privé. Quid donc des entreprises qui organisent leur propre gardiennage? Une analyse de l'ex-

emple cité des services postaux a montré que le cambrioleur s'était trompé de cible, la poste ayant cédé ses activités de transports de fonds à une entreprise privée. La commission parlementaire a néanmoins jugé qu'il serait utile d'élargir le champs d'application de la loi à tous les transports de fonds, qu'ils soient effectués pour le compte de tiers ou pour le propre compte.

Deuxième limitation constatée: à l'étonnement unanime de la commission, la nouvelle version de la loi ne couvrirait plus la protection rapprochée de personnes. Invité par la commission à lui proposer un amendement réintégrant le domaine des "body-guard", le représentant du gouvernement a signalé que dans une telle approche, il faudrait également légiférer sur des activités connexes comme le contrôle d'accès aux manifestations sportives ou culturelles. Et ce travail a semblé tellement complexe au gouvernement qu'il a renvoyé la balle à la commission: si elle veut un texte de loi, qu'elle en propose un!

Indéniablement, l'entreprise de vouloir couvrir législativement le gardiennage dans toutes les formes qu'il peut présen-

ter est complexe. A côté des grandes manifestations, il y a par exemple les discothèques, dont l'accès est souvent gardé par des hommes prêts à se servir de leurs muscles. Souvent aussi, le contrôle d'accès n'est pas assuré professionnellement, mais par des volontaires. C'est le cas lors de manifestations organisées par des clubs locaux. Faut-il réglementer dans ce domaine? Et puis, il y a tout le domaine du gardiennage à l'intérieur des bâtiments et des entreprises. Un simple portier doit-il porter une veste pare-balles?

Manque d'encadrement législatif

Si la commission juridique a depuis novembre sollicité des entrevues avec plusieurs ministres ainsi qu'avec des représentants des P & T et de la fonction publique, ce n'est donc pas qu'elle manque d'occupations, c'est que le texte met à nu une série de domaines où la législation est incomplète ou inexistante. Ainsi la discussion autour de ce projet, qui se voulait simple adaptation technique au départ (et réponse politique au problème précis des cambriolages à main armée), a pris de l'ampleur. Jusqu'ici, le gouvernement a montré peu d'enthousiasme à élargir son point de vue - immobilisme hasardeux dans un secteur à haut risque.

